

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Février 2018**

**OBJET : Financement d'actions sociales visant à accompagner les ménages en 2018  
dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de subventionner les opérateurs qui seront chargés en 2018 de la mise en œuvre d'actions sociales en faveur des personnes éligibles au dispositif du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et de leur attribuer une aide financière d'un montant total de 2 250 431 € selon le tableau joint en annexe.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention selon le modèle prévu à cet effet.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures d'actions sociales débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**